Particuliers : une aide régionale de 1.000 euros pour un chauffage plus écologique.

Afin d'améliorer la qualité de l'air en Île-de-France, la Région aide les Franciliens à remplacer leur vieille chaudière au fuel, au bois ou au charbon par un chauffage à énergie solaire, de type pompe à chaleur ou système hybride.

Jusqu'à 1.000 euros d'aide pour installer un chauffage plus propre

Qui peut en bénéficier ?

Les particuliers franciliens à condition qu'ils soient propriétaires occupants de la résidence principale concernée.

Quels sont les équipements concernés ?

Il faut avoir un vieux chauffage de 2 types possibles :

- Une chaudière ou un équipement de chauffage individuel utilisable avec du bois ou du charbon datant d’avant 2002,
- Une chaudière individuelle au fuel sans condition d’âge.

Il faut remplacer ce vieux chauffage au choix par :

- Un équipement de chauffage et/ou de production d'eau chaude fonctionnant à l’énergie solaire thermique,
- Une pompe à chaleur (autre que air/air) produisant de la chaleur ou de l’eau chaude sanitaire,
- Un chauffe-eau thermodynamique équipé d’une pompe à chaleur,
- Un système hybride associant les équipements ci-dessus et l’énergie électrique.

Infos pratiques

- **Le chauffage, une source de pollution importante**

Les études d'Airparif font ressortir que **le chauffage domestique au bois en Île-de-France participe de manière importante à la pollution atmosphérique.**

De plus, il apparaît qu'il serait **responsable de près de 85% des émissions de particules du secteur résidentiel**, alors que ce combustible ne couvre que 6% des besoins d'énergie pour le chauffage des logements (électricité et chauffage urbain inclus).

- **Le fuel, lui, fait partie des combustibles les plus polluants utilisés pour le chauffage,** puisqu'il est à la fois une énergie fossile et un hydrocarbure.

En savoir plus sur l'offre de la Région : https://www.iledefrance.fr/particuliers-une-aide-regionale-de-1000-euros-pour-un-chauffage-plus-ecologique?mtm_campaign=NewsHeb...